



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_013

SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de la convocation : **16/03/2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Denis LEMOINE, Maire

Étaient présents : M Denis LEMOINE, Mme Emilie CANCEL, M Jean CRESPIY, M Fabrice GAILLARD, M Alain PERROT, Mme RUFFAT Corinne, M Jérôme SOUCARRE, Mme Nadia TESSERAUD, Mme Nadine TRIMAGLIO, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Mélissa ROUET,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Jérôme SOUCARRE a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET :

Délégations à un agent

M le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que dans le cadre de ses fonctions et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de donner délégation de signature dans une série de domaines à notre secrétaire général de Mairie.

M. le Maire donne sous sa surveillance et sa responsabilité, les délégations de signature suivantes à la secrétaire général de Mairie en poste :

- *Certificats administratifs,*
- *Actes relatifs à la formation des agents*
- *Les déclarations France travail*
- *Les actes d'état civil certifiant conformité*
- *Les attestations, de recensement militaire, de vie, de conformité de signature.*
- *Bons de commandes dans la limite de **350 euros***
- *Récépissés de dépôt et des accusés de réception en termes d'urbanisme*
- *Réception des lettres recommandées ou colis*
-



Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire
et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Denis LEMOINE	Secrétaire de séance M Jérôme SOUCARRE
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 23 mars 2026